

Mesures de calcul non conformes aux PCGR – non auditées

Dans la présente section d'information supplémentaire, la « Compagnie » ou « CN » désignent la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada et, selon le contexte, ses filiales en propriété exclusive. À moins d'indication contraire, les données financières contenues dans la présente section sont exprimées en dollars CA.

Le CN présente ses résultats financiers selon les principes comptables généralement reconnus (PCGR) aux États-Unis. La Compagnie utilise également des mesures de calcul non conformes aux PCGR, qui ne sont pas définies de façon normalisée en vertu des PCGR, telles que les mesures de la performance rajustées, la devise constante, les flux de trésorerie disponibles, le ratio capitaux empruntés rajustés/BAIIA rajusté sous forme de multiple, le rendement du capital investi (RCI) et le RCI rajusté. Ces mesures de calcul non conformes aux PCGR peuvent ne pas être comparables aux mesures semblables présentées par d'autres sociétés. Selon l'avis de la direction, ces mesures de calcul non conformes aux PCGR sont des mesures utiles de la performance et fournissent aux investisseurs de l'information supplémentaire leur permettant d'évaluer les résultats d'exploitation et les liquidités de la Compagnie. Ces mesures de calcul non conformes aux PCGR ne doivent pas être considérées isolément et ne remplacent aucunement les mesures financières préparées conformément aux PCGR.

Mesures de la performance rajustées

La direction est d'avis que le bénéfice net rajusté, le bénéfice par action rajusté, le bénéfice d'exploitation rajusté, le ratio d'exploitation rajusté et la marge d'exploitation rajustée sont des mesures utiles de calcul de la performance qui peuvent faciliter les comparaisons entre les périodes, puisqu'elles excluent des éléments qui ne résultent pas nécessairement des activités quotidiennes du CN, et qui pourraient fausser l'analyse des tendances au chapitre de la performance économique. En 2018, la Compagnie a commencé à divulguer son bénéfice d'exploitation rajusté, son ratio d'exploitation rajusté et sa marge d'exploitation rajustée. La direction utilise des mesures de la performance rajustées, qui excluent certains éléments des produits et des charges de ses résultats dont la direction estime qu'ils ne sont pas représentatifs des activités d'exploitation sous-jacentes du CN, afin d'établir des objectifs de performance et comme outil pour mesurer la performance du CN. Toutefois, l'exclusion de ces éléments de produits et de charges dans ces mesures ne signifie pas que ces éléments sont nécessairement non récurrents. Ces mesures ne sont pas définies de façon normalisée en vertu des PCGR et peuvent, par conséquent, ne pas être comparables aux mesures semblables présentées par d'autres sociétés.

Pour les trois mois et l'exercice terminés le 31 décembre 2018, la Compagnie a déclaré un bénéfice net rajusté de 1 093 M\$, ou 1,49 \$ par action après dilution, et de 4 056 M\$, ou 5,50 \$ par action après dilution, respectivement. Les données rajustées pour les trois mois terminés le 31 décembre 2018 excluent les prestations de cessation d'emploi et les coûts de séparation liés à un programme de compression de l'effectif de 27 M\$, ou 20 M\$ après impôts (0,03 \$ par action après dilution) et un gain précédemment reporté de 79 M\$, ou 70 M\$ après impôts (0,10 \$ par action après dilution), sur la cession d'un tronçon de la subdivision de Guelph en 2014, qui s'étend entre Georgetown et Kitchener, en Ontario, ainsi que de la voie et du chemin de roulement, et de certaines ententes visant les voyageurs (le « Guelph »). Les données rajustées pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018 excluent les prestations de cessation d'emploi et les coûts de séparation liés à un programme de compression de l'effectif de 27 M\$, ou 20 M\$ après impôts (0,03 \$ par action après dilution) et des gains sur la cession d'immobilisations de 338 M\$, ou 292 M\$ après impôts (0,40 \$ par action après dilution), se composant :

- au quatrième trimestre, d'un gain précédemment reporté de 79 M\$, ou 70 M\$ après impôts (0,10 \$ par action après dilution), sur la cession du Guelph en 2014;
- au troisième trimestre, d'un gain de 36 M\$, ou 32 M\$ après impôts (0,04 \$ par action après dilution), sur la cession d'immobilisations situées à Montréal, au Québec (les « embranchements Doney et Saint-François »);
- au deuxième trimestre, d'un gain de 184 M\$, ou 156 M\$ après impôts (0,21 \$ par action après dilution), découlant du transfert du contrat de location-acquisition des installations affectées aux services ferroviaires voyageurs à Montréal, au Québec, de la Compagnie et des intérêts qu'elle détient dans des ententes d'exploitation ferroviaire connexes (le « bail ferroviaire de la gare Centrale »), ainsi qu'un gain de 39 M\$, ou 34 M\$ après impôts (0,05 \$ par action après dilution), sur la cession d'un terrain situé à Calgary, en Alberta, à l'exclusion de la voie et du chemin de roulement (la « voie industrielle de Calgary »).

Pour les trois mois et l'exercice terminés le 31 décembre 2017, le bénéfice net rajusté de la Compagnie s'est établi à 897 M\$, ou 1,20 \$ par action après dilution, et à 3 778 M\$, ou 4,99 \$ par action après dilution, respectivement. Les données rajustées pour les trois mois terminés le 31 décembre 2017 excluent un recouvrement d'impôts reportés sur les bénéfices de 1 764 M\$ (2,35 \$ par action après dilution) découlant de la réduction d'un taux d'impôt fédéral sur les sociétés en raison de l'adoption de la *Tax Cuts and Jobs Act* aux États-Unis (la « réforme fiscale américaine ») et une charge d'impôts reportés sur les bénéfices de 50 M\$ (0,07 \$ par action après dilution) découlant de l'augmentation de taux d'impôts provinciaux sur les sociétés. Les données rajustées pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017 excluent un recouvrement net d'impôts reportés sur les bénéfices de 1 706 M\$ (2,25 \$ par action après dilution) se composant :

- au quatrième trimestre, d'un recouvrement d'impôts reportés sur les bénéfices de 1 764 M\$ (2,33 \$ par action après dilution) découlant de l'adoption de la réforme fiscale américaine et d'une charge d'impôts reportés sur les bénéfices de 50 M\$ (0,07 \$ par action après dilution) découlant de l'augmentation de taux d'impôts provinciaux sur les sociétés;

Mesures de calcul non conformes aux PCGR – non auditées

- au troisième trimestre, d'une charge d'impôts reportés sur les bénéfices de 31 M\$ (0,04 \$ par action après dilution) découlant de l'augmentation d'un taux d'impôt étatique sur les sociétés;
- au deuxième trimestre, d'un recouvrement d'impôts reportés sur les bénéfices de 18 M\$ (0,02 \$ par action après dilution) découlant de la réduction d'un taux d'impôt provincial sur les sociétés;
- au premier trimestre, d'un recouvrement d'impôts reportés sur les bénéfices de 5 M\$ (0,01 \$ par action après dilution) découlant de la réduction d'un taux d'impôt provincial sur les sociétés.

Le tableau suivant fait le rapprochement du bénéfice net et du bénéfice par action, tels que déclarés pour les trois mois et les exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017, et des mesures de la performance rajustées indiquées aux présentes :

En millions, sauf les données relatives aux actions	Pour les trois mois terminés le 31 décembre		Pour l'exercice terminé le 31 décembre	
	2018	2017	2018	2017
Bénéfice net	1 143 \$	2 611 \$	4 328 \$	5 484 \$
<i>Rajustements :</i>				
Charges d'exploitation	27	—	27	—
Autres produits	(79)	—	(338)	—
Charge (recouvrement) d'impôts sur les bénéfices ¹⁾	2	(1 714)	39	(1 706)
Bénéfice net rajusté	1 093 \$	897 \$	4 056 \$	3 778 \$
Bénéfice de base par action	1,57 \$	3,50 \$	5,89 \$	7,28 \$
<i>Incidence des rajustements, par action</i>	<i>(0,07)</i>	<i>(2,29)</i>	<i>(0,37)</i>	<i>(2,26)</i>
Bénéfice de base par action rajusté	1,50 \$	1,21 \$	5,52 \$	5,02 \$
Bénéfice dilué par action	1,56 \$	3,48 \$	5,87 \$	7,24 \$
<i>Incidence des rajustements, par action</i>	<i>(0,07)</i>	<i>(2,28)</i>	<i>(0,37)</i>	<i>(2,25)</i>
Bénéfice dilué par action rajusté	1,49 \$	1,20 \$	5,50 \$	4,99 \$

1) L'incidence fiscale des rajustements sur les Autres produits reflète les taux d'imposition du ressort territorial concerné ainsi que la nature de l'élément aux fins de l'impôt.

Le tableau ci-après fait le rapprochement du bénéfice d'exploitation, du ratio d'exploitation et de la marge d'exploitation, tels que déclarés pour les trois mois et les exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017, et des mesures de la performance rajustées indiquées aux présentes :

En millions, sauf les pourcentages	Pour les trois mois terminés le 31 décembre		Pour l'exercice terminé le 31 décembre	
	2018	2017	2018	2017
Bénéfice d'exploitation ¹⁾	1 452 \$	1 225 \$	5 493 \$	5 243 \$
<i>Rajustement : Charges d'exploitation</i>	<i>27</i>	<i>—</i>	<i>27</i>	<i>—</i>
Bénéfice d'exploitation rajusté	1 479 \$	1 225 \$	5 520 \$	5 243 \$
Ratio d'exploitation ^{1) 2)}	61,9 %	62,7 %	61,6 %	59,8 %
<i>Incidence du rajustement</i>	<i>(0,7)-pt</i>	<i>—</i>	<i>(0,1)-pt</i>	<i>—</i>
Ratio d'exploitation rajusté	61,2 %	62,7 %	61,5 %	59,8 %
Marge d'exploitation ^{1) 3)}	38,1 %	37,3 %	38,4 %	40,2 %
<i>Incidence du rajustement</i>	<i>0,7-pt</i>	<i>—</i>	<i>0,1-pt</i>	<i>—</i>
Marge d'exploitation rajustée	38,8 %	37,3 %	38,5 %	40,2 %

1) La Compagnie a adopté de façon rétrospective la norme ASU 2017-07: Improving the Presentation of Net Periodic Pension Cost and Net Periodic Postretirement Benefit Cost en 2018. Les données comparatives ont été rajustées afin de se conformer à la présentation courante. Voir la Note 2, Recommandations comptables récentes, afférente aux États financiers consolidés intermédiaires non audités de 2018 du CN pour de plus amples renseignements.

2) Le ratio d'exploitation est défini comme les charges d'exploitation sous forme de pourcentage des produits d'exploitation.

3) La marge d'exploitation est définie comme le bénéfice d'exploitation sous forme de pourcentage des produits d'exploitation.

Devise constante

La présentation des résultats financiers en devise constante permet d'examiner les résultats financiers sans que soit prise en compte l'incidence des fluctuations des taux de change, ce qui facilite les comparaisons entre les périodes dans l'analyse des tendances au chapitre de la performance économique. Les mesures déclarées en devise constante sont considérées comme non conformes aux PCGR, ne sont pas définies de façon normalisée en vertu des PCGR et peuvent, par conséquent, ne pas être comparables aux mesures semblables présentées par d'autres sociétés. On obtient des résultats financiers en devise constante en convertissant les résultats libellés en dollars US de la période en cours aux taux de change de la période correspondante de l'exercice précédent. Les taux de change moyens se sont établis à 1,321 \$ et à 1,296 \$ par 1,00 \$ US, respectivement, pour les trois mois et l'exercice terminés le 31 décembre 2018, et à 1,272 \$ et à 1,298 \$ par 1,00 \$ US, respectivement, pour les trois mois et l'exercice terminés le 31 décembre 2017.

En devise constante, le bénéfice net de la Compagnie pour les trois mois et l'exercice terminés le 31 décembre 2018 aurait été moins élevé de 24 M\$ (0,03 \$ par action après dilution) et plus élevé de 4 M\$ (0,01 \$ par action après dilution), respectivement.

Flux de trésorerie disponibles

La direction estime que les flux de trésorerie disponibles constituent une mesure utile des liquidités puisqu'ils démontrent la capacité de la Compagnie de générer des flux de trésorerie pour des obligations de dette et à des fins discrétionnaires, telles que le versement de dividendes, les rachats d'actions et les occasions stratégiques. La Compagnie définit les flux de trésorerie disponibles comme la différence entre les flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation et les flux de trésorerie nets utilisés par les activités d'investissement, rajustés pour tenir compte de l'incidence des acquisitions d'entreprise, s'il y a lieu. Les flux de trésorerie disponibles ne sont pas définis de façon normalisée en vertu des PCGR et peuvent, par conséquent, ne pas être comparables aux mesures semblables présentées par d'autres sociétés.

Le tableau suivant fait le rapprochement des flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation, tels que déclarés dans les flux de trésorerie disponibles pour les trois mois et les exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017 :

<i>En millions</i>	Pour les trois mois terminés le 31 décembre		Pour l'exercice terminé le 31 décembre	
	2018	2017	2018	2017
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation	1 917 \$	1 349 \$	5 918 \$	5 516 \$
Flux de trésorerie nets utilisés par les activités d'investissement	(1 284)	(892)	(3 404)	(2 738)
Flux de trésorerie disponibles	633 \$	457 \$	2 514 \$	2 778 \$

Ratio capitaux empruntés rajustés/BAIIA rajusté sous forme de multiple

La direction est d'avis que le ratio capitaux empruntés rajustés/bénéfice avant intérêts, impôts sur les bénéfices et amortissement (BAIIA) rajusté exprimé sous forme de multiple est une mesure utile de la solvabilité parce qu'il reflète la capacité de la Compagnie à faire face à ses obligations du service de la dette et à d'autres obligations à long terme. La Compagnie calcule le ratio capitaux empruntés rajustés/BAIIA rajusté sous forme de multiple en divisant les capitaux empruntés rajustés par le BAIIA rajusté. Ces mesures ne sont pas définies de façon normalisée en vertu des PCGR et peuvent, par conséquent, ne pas être comparables aux mesures semblables présentées par d'autres sociétés.

Le tableau suivant fait le rapprochement des capitaux empruntés et du bénéfice net aux mesures rajustées indiquées ci-dessous, qui ont été utilisées pour calculer le ratio capitaux empruntés rajustés/BAIIA rajusté sous forme de multiple :

<i>En millions, à moins d'indication contraire</i>	<i>Au 31 décembre et pour l'exercice terminé le 31 décembre</i>	2018	2017
Capitaux empruntés		12 569 \$	10 828 \$
<i>Rajustements :</i>			
Valeur actuelle des engagements en vertu de contrats de location-exploitation ¹⁾		579	478
Régimes de retraite en déficit		477	455
<i>Capitaux empruntés rajustés ²⁾</i>		13 625 \$	11 761 \$
Bénéfice net		4 328 \$	5 484 \$
Intérêts débiteurs		489	481
Charge (recouvrement) d'impôts sur les bénéfices		1 354	(395)
Amortissement		1 329	1 281
<i>BAIIA</i>		7 500	6 851
<i>Rajustements :</i>			
Autres produits		(376)	(12)
Autres éléments du produit net des prestations		(302)	(315)
Charge au titre des contrats de location-exploitation		218	191
<i>BAIIA rajusté ²⁾</i>		7 040 \$	6 715 \$
Ratio capitaux empruntés rajustés/BAIIA rajusté sous forme de multiple (fois)		1,94	1,75

1) Les engagements en vertu de contrats de location-exploitation ont été actualisés à l'aide du taux d'intérêt implicite de la Compagnie pour chaque période présentée.

2) Au premier trimestre de 2018, la Compagnie a redéfini les capitaux empruntés rajustés afin d'inclure la valeur actuelle des engagements en vertu de contrats de location-exploitation et les régimes de retraite en déficit, et le BAIIA rajusté afin d'exclure les autres produits, les autres éléments du produit net des prestations et la charge au titre des contrats de location-exploitation afin de mieux harmoniser la définition du ratio capitaux empruntés rajustés/BAIIA rajusté sous forme de multiple utilisée par la Compagnie avec des mesures semblables utilisées par des agences de notation. Les données comparatives ont été rajustées afin de se conformer à la définition courante.

Rendement du capital investi (RCI) et RCI rajusté

En 2018, la Compagnie a commencé à divulguer le RCI et le RCI rajusté que la direction estime être des mesures utiles de l'efficacité dans l'utilisation des fonds de capital. La Compagnie calcule le RCI en divisant le rendement par le capital investi moyen. Le rendement correspond au bénéfice net plus les intérêts débiteurs après impôts, calculé au moyen du taux d'imposition effectif de la Compagnie. Le capital investi moyen correspond à la moyenne des soldes d'ouverture et de clôture sur une période de douze mois de la somme de l'avoir total des actionnaires, de la dette à long terme et de la tranche de la dette à long terme échéant à moins de un an moins la trésorerie, des équivalents de trésorerie, des liquidités soumises à restrictions et des équivalents de trésorerie soumis à restrictions. La Compagnie calcule le RCI rajusté en divisant le rendement rajusté par le capital investi moyen. Le rendement rajusté correspond au bénéfice net rajusté plus les intérêts débiteurs après impôts, calculé au moyen du taux d'imposition effectif de la Compagnie, en excluant l'incidence fiscale des rajustements utilisés pour déterminer le bénéfice net rajusté. Le RCI et le RCI rajusté ne sont pas définis de façon normalisée en vertu des PCGR et peuvent, par conséquent, ne pas être comparables aux mesures semblables présentées par d'autres sociétés.

Le tableau suivant fait le rapprochement du bénéfice net et du bénéfice net rajusté au rendement et au rendement rajusté, respectivement, et présente le calcul du capital investi moyen, qui ont été utilisés pour calculer le RCI et le RCI rajusté :

<i>En millions, sauf les pourcentages</i>	<i>Au 31 décembre et pour l'exercice terminé le 31 décembre</i>	2018	2017
Bénéfice net		4 328 \$	5 484 \$
Intérêts débiteurs		489	481
Impôts sur les intérêts débiteurs ¹⁾		(116)	(124)
Rendement		4 701 \$	5 841 \$
Total – Avoir des actionnaires moyen		17 149	15 749
Dette à long terme moyenne		10 067	9 098
Tranche moyenne de la dette à long terme échéant à moins de un an		1 632	1 785
Moins : Trésorerie, équivalents de trésorerie, liquidités soumises à restrictions et équivalents de trésorerie soumis à restrictions moyens		(656)	(613)
Capital investi moyen		28 192 \$	26 019 \$
RCI		16,7 %	22,4 %
Bénéfice net rajusté ²⁾		4 056 \$	3 778 \$
Intérêts débiteurs		489	481
Impôts rajustés sur les intérêts débiteurs ³⁾		(120)	(124)
Rendement rajusté		4 425 \$	4 135 \$
Capital investi moyen		28 192 \$	26 019 \$
RCI rajusté		15,7 %	15,9 %

1) Le taux d'imposition effectif pour 2018 utilisé pour calculer les impôts sur les intérêts débiteurs était de 23,8 % (2017 – 25,8 %). En raison du taux d'imposition effectif négatif déclaré par la Compagnie en 2017, les impôts sur les intérêts débiteurs pour 2017 ont été calculés au moyen d'un taux d'imposition effectif rajusté.

2) Consulter la section intitulée Mesures de la performance rajustées pour une explication de cette mesure de calcul non conforme aux PCGR.

3) Le taux d'imposition effectif rajusté pour 2018 utilisé pour calculer les impôts rajustés sur les intérêts débiteurs était de 24,5 % (2017 – 25,8 %).